Public

 Cariste débutant qui n'a jamais utilisé (ou très peu) les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories 1A, 1B, 3 et 5

Prérequis

 Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Modalités d'admission

Aucune en dehors des prérequis

Durée

• 31 h 30

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Pédagogie active, individualisation, activités en autonomie, mises en situation professionnelle reconstituées

Qualité des formateurs

 Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com 0809 908 908



Formation pratique Cariste + CACES® R489 Cat. 1A-1B-3-5 Débutant

Cat. 1A : Transpalettes à conducteur porté Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée < 1.20 m)

Cat. 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m) Cat. 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

Cat. 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

Objectifs généraux

 Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 1A, 1B, 3 et 5

Les plus de la formation



- Infrastructures et moyens matériels permettant de reprodum conditions réelles de travail,
- Remise d'une documentation complète et ciblée, véritable aidemémoire de la formation,
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite préremplie à compléter par l'employeur,
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation
- Evaluation finale sanctionnée par le passage des épreuves théorique et pratique du CACES®

Validation

- Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) -Recommandation 489 catégories 1A/1B/3/5, si résultat positif. En cas d'échec, délivrance d'une attestation des compétences acquises/non acquises
- Niveau: 3
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés :

https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6866 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6867 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6869 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6870



- Code RS: 6866 (1A) / 6867 (1B) / 6869 (3) / 6870 (5)
- Certificateur : Institut national recherche sécurité (date de décision : 31/10/2024)
- Code Certif Info: 106691 (1A) / 106693 (1B) / 106699 (3) / 106703 (5)

Agrément

GLOBAL Certification®



PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE			
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/			
Accueil		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES			
 Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels Présentation de la formation Modalités pratiques Tour de table Test de positionnement 		Salle équipée d'un ensemble multimédia			

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 1A-1B-3-5	31 h 30
		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
1.1 Mise en situ	ation pratique des chariots de catégories 1A-1B-3-5	
 Vérifications 	s et essais de prise de poste	
 Conduite et 	manœuvres	
- Accès et	descente en sécurité	Salle de formation individualisée
	on en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe, en charge.	ou équipée d'un ensemble multimédia
	stationnement en sécurité	
	dépose d'une charge au sol	Ressources pédagogiques
_	et dégerbage de charges en pile	
_	et déstockage à tous les niveaux d'un palettier	Chariot(s) et charges
_	ent et déchargement d'un véhicule	Hall de manutention
	ntion d'une charge longue, d'un contenant rigide contenant un u d'une charge déformable	Ressources pédagogiques
Fin de poste	- Opérations d'entretien quotidien - Maintenance	
- Opératio	ns d'entretien journalier	
- Compte	rendu des difficultés et anomalies rencontrées	
1.2 Passage du	test CACES® R489	
- Epreuve	théorique	
- Epreuves	s pratiques catégories 1A-1B-3-5	

N° SEQUENCE		DUREE			
2	Bilan et synthèse du stage	/			
Bilan de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES			
 Synthèse du stage 		Salle équipée d'un ensemble			
 Evaluation de satisfaction de la formation 		multimédia			

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.



CACES® R489

Annexe 1: Moyens, locaux et matériels

Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES®: l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à
 communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes règlementations applicables, et de ne pas
 engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

- à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,
- à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,
- au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :
 - maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;
 - maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;
 - présence d'une notice d'instructions.



		Cat	Cat	Cat	Cat	Cat	Cat	Cat	Cat	Cat
		1A	1B	2A	2B	3	4	5	6	7
Salle	 Une salle aérée, éclairée et maintenue à une temp 7 personnes), avec une source d'eau potable perm Un local adapté permettant de changer de vêteme Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, 	nettant de ents, précl	e délivrer au l hauffé en hiv	moins 3 li er pour ê	tres d'ea tre à tea	au fraîche mpérature	par pers à l'arrive	onne et pa ée des sala	ar jour ariés le mat	in
Chariot	 Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/déchar de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié) Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai Hauteur de levée ≥ 3,10 m Chariot à plateau porteur Capacité de charge ≥ 500 kg Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus). Capacité de traction ≥ 3 t Chariot élévateur frontal en porte-à-faux Capacité nominale ≤ 6 t H de levée ≥ 3,50 m Chariot élévateur frontal en porte-à-faux Capacité nominale > 6 t Chariot élévateur à mât rétractable Hauteur de levée ≥ 6 m Chariot élévateur à poste de conduite élevable Hauteur de plancher ≥ 2,80 m Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B ET 	X	X	Х	X	X	X	X	X	X
	 Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6 Surface 		2	200 m²			300		200 m ²	
	• Sol				tahilisé	béton et/o	m² u enroh	é		
ZONE d'évoluti on	 Pente ou dévers Pente : rampe/terrain naturel, Longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot. Pente 8% mini. Dévers : rampe/terrain naturel Largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot. Pente 2% min 			x	X	X	Ju Chilob	<u> </u>		
	• Quai	de	+ dispositif nivelage						_	
	Manutention standard	2	3	se > 50%	6 canaci	té nomina	3 le haute	3 eur ≥ 1,20	m	2
	Masquant la visibilité	1	1			1	1	1 eur ≥ 1,80		
	Dépassant la capacité	1	1	1	1	1 asse réelle	1	1		
CHARGES	Pour palettier		3 Masse ≥ 25			3		3	a - 0 30 m	
	Pour porteur		11d33C = 23	1		% capacit			- 0,50 111	•
	Pour remorque			1	% capacit					
	Préparation de commande		2 palett	-	-	•	•	- 3 palettes	3+3	
Charges empilables (avec indication de la masse)			3 paiett			3 % capacit	3	3	o vides	
Charges s	pécifiques (avec indication de la masse)			ırıd	536 2 30	1% Capacii	1 1	uic .		
Palettier (hauteur des lisses mini)			3 travées 3 niveaux 0-2,90m			3 travées 3 niveaux 0-3,30m	_	3 travées 4 niveaux 0-6m	3 travées 3 niveaux 0-3,30m	
Camion ou remorque			rgement argement			Charger décharge				Porte engii adapt